 Commission AMES « secondaire I »

Mandat du comité pour l’année 15-16

Vu :

* La décision de l’AG 2015 de constituer la commission ;
* La volonté du comité de comprendre le fonctionnement ES au secondaire I.

Considérant :

* La grande diversité de fonctionnement de l’ES dans les CO du Valais Romand ;
* L’importance de dialoguer avec l’OES sur la satisfaction des ES dans les différents systèmes.

Le comité AMES demande à la commission de :

* Récolter sous forme de tableau synthétique les tendances particulières de fonctionnement (différences, ressemblances) dans un échantillon de CO du Valais Romand
* Mettre en avant les actions possibles à entreprendre par le comité

Modalités :

* La commission est présidée par un-e membre du comité ;
* La commission tient un PV succinct de chaque séance et en assure la transmission à la secrétaire AMES ;
* Les jetons de présence sont attribués ;
* Le délai de restitution est fixé à juin 2016